

Information Avis (renseigné par préfecture)

Guide de sécurité des manifestations et rassemblements.

Nom de la manifestation :

Date de début :

Heure : h

Date de fin :

Heure : h

Lieu de la manifestation :

Commune(s) concernée(s) :

Nature de la manifestation :

terrestre aquatique aérienne en milieu périlleux (arbre-sous-sol etc.)

sur voie publique piste homologuée terrain occasionnel

autre : préciser :

Nombre de concurrents :

Nombre de spectateurs :

Affluence maximale estimée et non la totalité de personnes sur l'ensemble de la manifestation.

(Sert de base pour le calcul du dispositif prévisionnel de secours DPS)

Présence de (DPS) avec association agréée de la sécurité civile

Logiciel de calcul : <http://www.secourisme.net/spip.php?article481>

Composition : poste(s) de secours secouristes

Nom de l'association :

Secouriste hors DPS :

Nom médecin :

Présence de produits inflammables (liquide/ gaz) :

oui type & quantité :

non

Autres produits pouvant présenter un risque :

oui type & quantité :

non

➤ *A indiquer sur le plan.*

Présence de plan d'eau à proximité des personnes : oui non

Si oui distance et sécurité envisagée :

Cadre réservé au SDIS (PMA, autres)

Responsable de la sécurité (interlocuteur des sapeurs-pompiers en cas de nécessité) :

Nom

Prénom

Numéro de téléphone portable :

Les communes sont dotées de Défibrillateur Entièrement Automatique (DEA).

Pour augmenter les chances de survie de la victime, cet appareil doit être utilisé lors d'un arrêt cardiaque.

Informez-vous auprès des mairies pour connaître leurs localisations.

Un plan (accès, emplacement du dispositif de sécurité, risques etc...) précis du lieu de la manifestation est demandé afin de guider les secours.

Le libre accès aux secours devra être respecté.